

Commune de DINOZE

COMPTE-RENDU SOMMAIRE DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du Jeudi 21 Octobre 2021 à 20h00.

Présents : ANTION Olivier, CHEVRIER Nathalie, COLOMBAIN Camille, DEFRANOUX André, DIDOT Marie, FREMIOT Jérémy, GRAND Stéphanie, GORNET Patricia, GRANDMAIRE Anthony, GRANDMAIRE Wilfrid, PERRIN Stéphanie, TOURNATORY Sandrine, VINCENT Patrice.

Le secrétaire de séance Monsieur GRANDMAIRE Anthony

Sous la présidence de Mr Wilfrid GRANDMAIRE, 1^{er} adjoint, maire par intérim

Le Conseil municipal réuni en session ordinaire,

ACCEPTE l'adhésion du Syndicat Intercommunal à Vocations Multiples de l'Agglomération Romarimontaine au Syndicat Mixte pour l'Informatisation Communale.

ACCEPTE le renouvellement de la convention avec l'Association ASC de Hadol-Dounoux et **AUTORISE** le 1^{er} adjoint, maire par intérim à signer ladite convention à intervenir avec l'Association ASC de Hadol-Dounoux afin de définir les modalités administratives et financières pour l'année scolaire 2021/2022.

MAINTIENT les tarifs de garderie matin de 07h30 à 08h30 - soir de 16h30 à 18h30 à 1,20€ l'heure - le midi à 1 ,55 € (11h30-13h15) ; l'Etude à 1,20 € l'heure.

SE PRONONCE favorablement sur le devis de prestations encadrés « campagne d'exploitation forestières 2021-2022 » proposé par ONF et **AUTORISE** le 1^{er} adjoint maire par intérim à signer le devis correspondant aux travaux retenus.

DECIDE d'octroyer une subvention exceptionnelle de 712€ à l'Association « Les Amis de l'Ecole » pour l'achat de matériel du rucher communal à 12 voix Pour et 1 voix Contre.

AUTORISE l'achat de carte cadeaux pour les jeunes diplômés de Dinozé à compter de juin 2022, **DIT** que le montant est arrêté à la somme de 30 € pour le baccalauréat et le baccalauréat Professionnelle,

PRECISE que la somme sera inscrite au budget communal 2022 (compte 6232).

FIXE le tarif à 2 € pour le prêt du matériel communal comprenant une table de brasserie et 2 bancs, ainsi que le montant d'un chèque de caution à 50 €, uniquement pour les habitants de Dinozé.

DIT que la somme sera versée à la coopérative scolaire de l'Ecole Louis Poirot de Dinozé.

DECIDE de renouveler l'adhésion au service commun « Assistance à maîtrise d'ouvrage technique, passation des marchés publics et recherche de subventions » à compter de janvier 2022,

PRECISE que l'adhésion à ce service est désormais fixée à celle du mandat en cours soit jusqu'en 2026 et **AUTORISE** le 1^{er} adjoint, maire par intérim à signer tous les documents contractuels.

ACCEPTE de renouveler le contrat d'assurance du personnel pour une durée de 4 ans soit 31/12/2025 avec prise d'effet au 01/01/2022 selon les conditions tarifaires proposés par GROUPAMA : CNRACL 5,54 % et IRCANTEC 1,24% et **AUTORISE** le 1^{er} adjoint, maire par intérim à signer le dit contrat avec GROUPAMA.

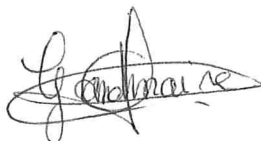
CONSTATE l'état des créances en non-valeur sur le budget principal de la commune, un mandat de 273,40€ correspondant à la créance (frais de cantine -garderie 2012-2013) sera émis au compte 6541.

DECIDE la création d'un emploi non titulaire en application de l'alinéa 2 de l'article 3 de la loi précitée, pour faire face à des besoins occasionnels d'un emploi d'agent recenseur, non titulaire, à temps non complet, pour la période allant de 20 janvier 2022 au 19 février 2022, Mr CHEVRIER Léo assurera cet emploi ;

DESIGNE un coordonnateur d'enquête chargé de la préparation et de la réalisation de l'enquête de recensement : Madame PEUTOT Christine

DIT que la répartition de la dotation allouée par l'Insee sera la suivante : l'indemnité de 35% au coordonnateur et 65 % à l'agent recenseur.

Le Secrétaire de séance
Anthony GRANDMAIRE



Le 1^{er} Adjoint, maire par intérim
Wilfrid GRANDMAIRE

